

Nombre de  
conseillers  
En exercice :  
27  
Présents :  
20  
Votants :  
25

Date de  
convocation :  
13/06/2023  
Date  
d'affichage :  
13/06/2023

Numéro :  
25/2023

**SÉANCE DU 20 JUIN 2023**

Le 20 juin 2023, à 18h00 heures, le Conseil Municipal de LESCURE D'ALBIGEOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Elisabeth CLAVERIE, Maire.

**Présents** : Elisabeth CLAVERIE – Bernard DELBRUEL – Marie LACAN – Gérard TOUREL – Daniel DERRAC – Nelly FACCA – Huguette DELPY-SOUTADE – Michel ALBENGE – Thierry MONTBROUSSOUS – Françoise CHINCHOLLE – Franck GARRIC – Marie-Pierre CAMBON – Philippe FOULCHE – Ghislain PELLIEUX – Sylvie CLERGUE – David POUTRAIN – Nathalie JALBY – Claudette ROUQUETTE-BAULES – Maxime FONTANILLE – Bénédicte CATHALAU

**Absents excusés représentés** : Bruno BARDES ( E.CLAVERIE) – Stéphanie RAYMOND (C.ROUQUETTE-BAULES) – Guy INTRAN (S.CLERGUE) – Kadour SAMET (B.DELBRUEL) – Eric ALBERT (G.PELLIEUX).

**Absents non excusés non représentés** : Xavier PETIT – Francis SALABERT

**Secrétaire de séance** : Bernard DELBRUEL

**RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ : 6ÈME CLASSE MATERNELLE (EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-23-1 DU CODE GÉNÉRAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)**

Au vu de l'évolution démographique de notre commune, les besoins d'accueil au niveau de l'école maternelle varient d'une année à l'autre. Une sixième classe est ouverte à chaque rentrée lorsque les effectifs le justifient et que l'inspection académique la valide. A la rentrée prochaine cette sixième classe sera maintenue pour une année encore.

Dans la mesure où ce poste n'est pas pérenne le recrutement se fera par la voie d'un agent contractuel.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **Vu** le Code Général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;
- **Considérant** qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir le maintien d'une sixième classe maternelle afin d'accueillir pour la rentrée scolaire 2023-2024 l'ensemble des enfants pour cette classe d'âge,
- Sur le rapport de Madame Françoise CHINCHOLLE et après en avoir délibéré ;
- **DECIDE** le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 05 juillet 2024 inclus.
- **PRECISE** que cet agent assurera des fonctions d'ATSEM à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 28.31/35<sup>ème</sup> et qu'il devra justifier d'un CAP AEPE (Accompagnement Educatif Petite Enfance) et si possible d'une expérience similaire.
- **AUTORISE** madame le Maire à procéder au recrutement de cet agent.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour copie certifiée conforme au registre.

**Le Maire,  
Élisabeth CLAVERIE**

*Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.*